

**SOCIETE D'APPLICATIONS TECHNOLOGIQUES DE L'IMAGERIE
MICRO-ONDE
SATIMO**

Société anonyme au capital de 691.041 euros
Siège social : 17, avenue de Norvège - 91140 Villebon sur Yvette
340 342 153 R.C.S. Evry

Le 15 septembre 2008

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En votre qualité d'actionnaire de la société SATIMO, nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale à caractère mixte qui se tiendra le 30 septembre 2008 à 17 heures 30 au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du président et présentation par le conseil des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2008,
- rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours dudit exercice, sur le rapport du président et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce,
- rapports du conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions d'actions gratuites,
- rapports complémentaires du conseil d'administration et du commissaire aux comptes établis dans le cadre des délégations de compétences et pouvoirs consenties au conseil d'administration,
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2008,
- quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé,
- affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2008,
- examen des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce,
- autorisation à donner au conseil d'administration de procéder au rachat d'actions de la Société,

Ordre du jour relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- autorisation à donner au conseil d'administration de réduire le capital par annulation des actions rachetées,
- changement des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la Société - modification corrélative de l'article 20 des statuts.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette assemblée, de s'y faire représenter par un mandataire actionnaire et membre de cette assemblée ou par son conjoint ou d'y voter par correspondance.

Toutefois, pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de vous faire représenter à l'assemblée, vous devrez en votre qualité de propriétaire d'actions nominatives être inscrit en compte dans les livres de la société trois jours ouvrés au moins avant la date fixée pour la réunion. Vous n'avez aucune formalité à remplir et serez admis sur simple justification de votre identité.

Si vous ne pouvez pas assister à cette assemblée générale et souhaitez utiliser la faculté de vote par correspondance ou par procuration, il vous suffit de compléter et signer le formulaire ci-joint et de le retourner au siège social de la société. Sont joints au formulaire de vote par correspondance ou par procuration tous les documents prévus par la loi.

Nous vous rappelons que, conformément à la loi :

- le formulaire de vote par correspondance, dûment rempli, devra parvenir au siège social de la société trois jours au moins avant la date de la réunion, soit **au plus tard le 26 septembre 2008** ;
- l'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Des questions écrites peuvent être envoyées au plus tard le 4^{ème} jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit au plus tard le 25 septembre 2008 :

- au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au président du conseil d'administration, ou
- à l'adresse électronique suivante : contactfinance@satimo.com.

Les questions écrites doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres nominatifs.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires au siège social.

Nous vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le conseil d'administration